

Pour approfondir le sujet et mieux connaître les solutions proposées par DE SANGOSSE, rendez-vous sur le site <https://anti-limaces.desangosse.fr/>

## **SEPEBA**

<b>DOSE (kg/ha)</b>	4 kg/ha	
<b>ECARTEMENT</b>	60 cm	80 cm
<b>SEPEBA</b>		
<b>Rotor insecticide</b>		
Pignon inter X (bas) :	12	18
Pignon inter Y (haut) :	28	30

**SUNBO PRO®** - AMM n° 2240107 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24.2 g/kg - Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S. **P102** : Tenir hors de portée des enfants. **P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. **P280** : Porter des gants de protection. **P273** : Eviter le rejet dans l'environnement. **P501** : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. **SPI** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. **SPE3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE S.A.S.**, au capital de 8.347.208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - F47480 Pont du Casse - Tél. 05 53 69 36 30 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition MAI 2024. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site <https://anti-limaces.desangosse.fr/>

**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement